



MAIRIE
DE
SERRIÈRES-DE-BRIORD

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2016 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BEGUET, Valérie BERNARD, Michèle MIGNEROT, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREYT, Aurélie LECUYER, David RENAUD, Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

Conseillers excusés : Jean-Claude MONTEYREMARD, (donne pouvoir à Daniel BEGUET) Laure DE FILPO (donne pouvoir à Christine CHURY)

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal approuve, par 13 voix POUR, 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la séance du 08 juillet 2016.

2 – SUPPRESSION DU P.A.E. (PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE) - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 mars 1991 décidant d'instituer un programme d'aménagement d'ensemble dans le cadre des travaux entrepris pour la création de la rue de la Vallée Bleue. Il précise qu'une partie du montant des travaux réalisés étaient à la charge des constructeurs.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et compte-tenu de l'ancienneté de ce dossier, il convient de supprimer ce Programme d'Aménagement d'Ensemble.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de supprimer le P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble).

3 – CHANGEMENT DE LIMITES DE PROPRIÉTÉ – DÉLIBÉRATION

Dans le cadre d'un dossier de succession d'un propriétaire privé, Monsieur le Maire rappelle le projet de changement de limites de propriété établi entre celui-ci et la Commune. Il précise que des documents d'arpentage avaient été établis par un géomètre. Ce projet consiste pour la Commune à acquérir la parcelle correspondant à l'implantation de l'abribus situé dans la rue de la Plantaz. Quant au propriétaire privé, il fera l'acquisition d'une parcelle correspondant à une partie de l'ancien chemin rural, cette parcelle sera ainsi rattachée à sa propriété.

Le Conseil Municipal accepte, à 14 voix POUR, le changement de limites de propriété et autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

4 – AIN HABITAT – GARANTIE FINANCIÈRE – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 novembre 2015 donnant un accord de principe pour la garantie financière à AIN HABITAT dans le cadre de l'opération de construction de 11 pavillons sur la Commune.

Le Président d'AIN HABITAT fait parvenir le montant définitif à garantir et sollicite la Commune afin qu'elle accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 323 360 euros souscrit par la SCP D'HLM AIN HABITAT, prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil Municipal accorde, à 14 voix POUR, sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 323 360 euros souscrit par la SCP D'HLM AIN HABITAT, prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

5 – Questions diverses.

5-1 Projet de révision du plan local d'urbanisme

La délibération arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme et les dossiers relatifs à ce projet ont été transmis en Préfecture de l'Ain.

Ces éléments seront également transmis aux organismes associés à ce projet de révision.